

2020_CT2_130

OBJET : Institution - Désignation des représentants au sein des commissions thématiques du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 8 octobre 2020

01_03

■ Désignation des représentants au sein des commissions thématiques du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n° HN 005-8077/20/CM le Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 a délégué en vertu du II de l'article L 5218-7 du CGCT, un ensemble de compétences au territoire pour lesquelles ce dernier a souhaité organiser un processus décisionnel qui associe des commissions thématiques dans les domaines de compétences déléguées.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ainsi procédé à la création des commissions thématiques du Territoire par délibérations n°2016_CT2_026 du 21 avril 2016, et n° 2018_CT2_110 du 15 mai 2018.

Il constitue à l'occasion de son installation des Commissions organiques permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Les commissions existantes sont les suivantes :

- la Commission « **développement économique, emploi et agriculture** »
- la Commission « **mobilité et infrastructures de transports** »
- la Commission « **environnement, déchets et cycle de l'eau** »
- la Commission « **habitat, urbanisme et aménagement** »
- la Commission « **culture et sports** »
- la Commission « **Ressources et moyens** »

Il peut en outre constituer des Commissions spécifiques ou des Comités Stratégiques (COSTRA) au cours de chaque séance pour l'examen d'une ou plusieurs affaires. La durée de vie de ces Commissions est dépendante du dossier à instruire. Elles prennent fin à l'aboutissement de l'étude de l'affaire et de sa réalisation.

Les Commissions comprennent 36 membres élus par le Conseil, parmi ses membres, ou parmi les conseillers municipaux, représentant chacune des communes membres, sur proposition des maires.

Un Conseiller, membre d'une Commission pourra demander à être représenté par un autre membre du Conseil.

Tout conseiller ainsi que tout conseiller municipal d'une commune membre, intéressé par l'ordre du jour d'une commission peut y assister à condition d'en avertir auparavant le Président délégué, sur demande du maire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016_CT2_026 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 avril 2016 portant création des commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2016_CT2_038 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative à la composition des commissions thématiques ;
- La délibération n°2018_CT2_110 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018, relative à la modification des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2018_CT2_205 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018, relative à la désignation au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le règlement intérieur du Territoire du Pays d'Aix ;
- La liste nominative des représentants adressée par chacune des communes membres.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de désigner de nouveaux représentants des communes membres du territoire du Pays d'Aix aux commissions thématiques.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la désignation des représentants au sein des Commissions thématiques du Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_130- DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020

OBJET : Institution - Désignation des représentants au sein des commissions thématiques du Territoire du Pays d'Aix

1. Choix des modalités de scrutin :

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Territoire du Pays d'Aix au sein des commissions spécialisées.

Vote sur la proposition

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation des membres :

Une liste comprenant les représentants pour les commissions spécialisées a été proposée :

